

Liste de contrôle pour la retraite

A clarifier à l'avance:

AVS (www.avs-ai.ch)

- Obtenir le calcul anticipé de la rente AVS
- Y a-t-il des lacunes de cotisations pouvant être comblées?
- En cas de retraite anticipée: les cotisations AVS doivent-elles encore être payées?

Fondations de prévoyance en faveur du personnel de SV Group (www.pksv.ch)

- Regarder le montant des prestations de vieillesse sur le certificat de prévoyance, demander des calculs spécifiques si nécessaire.
- Les collaborateurs qui ont travaillé plus de 20 ans pour une entreprise SV peuvent demander s'ils ont droit à une aide financière de la fondation SenePrima.
- Rente et/ou versement du capital?
- Rachat dans la fondation LPP / PV possible resp. judicieux?

Pilier 3a

- Rachat dans le pilier 3a judicieux?
- Plusieurs comptes 3a? Ces avoirs peuvent être perçus à des années différentes, afin de réduire les impôts.

Prestations complémentaires à l'AVS (www.avs-ai.ch)

- Au besoin: faire calcul les droits

Au plus tard 6 mois avant le départ à la retraite:

Fondations de prévoyance en faveur du personnel de SV Group

- Remettre la demande de versement du capital vieillesse dans le plan de prévoyance LPP et/ou le plan de prévoyance PV Standard/PV Plus (si souhaité)

Au plus tard 3 mois avant le départ à la retraite:

AVS

- Remettre la demande de versement de la rente AVS

Fondations de prévoyance en faveur du personnel de SV Group

- En cas de retraite anticipée: notification à la caisse de pensions du début de la retraite anticipée. N'oubliez pas d'en informer également votre supérieur hiérarchique et de résilier votre contrat de travail auprès de SV Group.

En cas de départ à la retraite à 64 ans (pour les femmes) ou 65 ans (pour les hommes), la notification à la caisse de pensions n'est pas nécessaire. La mise en retraite est automatique à l'atteinte de l'âge normal de la retraite.